

## Séance du 17 mai 2017

Le dix-sept mai deux mille dix-sept, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 11/05/2017

Date d'affichage : 23/05/2017

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mme LEVALLOIS Mireille ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; M. LEPLEY Laurent.

Était excusée : Mme GOSSET (procuration M. BOURGE).

Était absent : M. BOURGÈS.

Mme PAISANT, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier compte rendu est en cours d'élaboration et distribue à chaque membre un dossier concernant le budget 2017.

### I. Indemnité de gardiennage de l'église année 2017 (visa 19/05/2017)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Michel LE MOULEC ouvrent et ferment les portes de l'église tous les jours depuis le départ du prêtre. Afin que ce service rendu soit récompensé, M. le Maire propose de leur octroyer l'indemnité de gardiennage de l'église. Pour 2017, une revalorisation est prévue du fait de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires en juillet 2016 et février 2017. Le montant maximal pour 2017 est fixé à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à M. et Mme Michel LE MOULEC une indemnité de gardiennage de l'église de 479.86 € pour l'année 2017.

### II. Lutte collective contre les frelons asiatiques : participation financière année 2017 (visa 19/05/2017)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 novembre 2016, il avait été décidé de participer à la lutte collective contre les frelons asiatiques à partir de 2017. La convention 2017 a été signée fin avril avec la FDGDON de la Manche.

La participation pour cette année s'élève à 20 € et concerne le volet animation, coordination et suivi. Ce montant ne prend pas en compte la destruction des nids qui sera vue au cas par cas.

Après délibération, par 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal autorise le règlement de la somme de 20 € à la FDGDON.

### III. Eparage des chemins communaux année 2017 (visa (19/05/2017))

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2017, l'éparage des chemins communaux revient aux communes étant donné que Saint-Lô Agglo n'a pas repris la compétence voirie.

Après consultation d'entreprises et étude des devis, la commission des finances propose de retenir la

proposition de l'entreprise VANTOMME de Feugères pour un montant de 2 772 € TTC.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise VANTOMME de Feugères pour l'épavage des chemins pour l'année 2017 pour un montant de 2 772 € TTC.

#### **IV. Distributeur automatique de pain**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un commercial de la société LEDISTRIB est passé à la mairie afin de proposer la mise en place d'un distributeur automatique de pain « DISTRIPAIN » dans la commune. Ce type de distributeur s'implante un peu partout en milieu rural et surtout dans les communes où il n'y a plus de boulangerie.

C'est un service public ; le coût serait d'environ 7 € / mois d'électricité à la charge de la commune.

Une convention serait établie avec un boulanger des alentours. Un coût d'environ 13 € / jour serait à la charge de l'artisan. Le prix du pain serait sensiblement le même qu'en boutique.

Une liste de boulangers serait proposée par la commune et c'est le commercial qui démarcherait les boulangeries.

Après concertation, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition (2 voix contre, 5 abstentions et 5 pour).

#### **V. Investissements 2017**

M. le Maire informe le Conseil qu'une réunion des Commission « Achats » et « Finances » s'est tenue avant le conseil afin d'étudier les différents devis reçus à ce jour.

Une demande pour un emprunt de 50 000 € a été faite près de 2 banques : 1 seule a répondu à ce jour. Les propositions réactualisées seront étudiées en commission « Finances » et la décision sera prise au prochain conseil.

#### **Investissement 2017 : choix de l'entreprise pour le tracteur équipé d'une tondeuse et d'un chargeur (visa 19/05/2017)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le matériel existant est vieillissant et que les charges d'entretien deviennent conséquentes.

Après consultation d'entreprises et étude des devis, la commission des finances propose de retenir la proposition de la société LEDENTU Verts Loisirs de Saint-Lô (50), pour un montant TTC de 17 103.60 €.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la société LEDENTU Verts Loisirs de Saint-Lô pour la fourniture d'un tracteur ISEKI (diesel, 27 CV, 1 498 cm<sup>3</sup>), d'une tondeuse ventrale (3 lames, coupe 152 cm) et d'un chargeur ISEKI (benne simple 120 cm) pour un montant TTC de 17 103.60 €.

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

#### **Investissement 2017 : choix de l'entreprise pour le désherbeur thermique (visa 19/05/2017)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les communes ne doivent plus utiliser de désherbant chimique dans les lieux publics (sauf les cimetières). Il est donc nécessaire de s'équiper avec un désherbeur thermique.

Après consultation d'entreprises et étude des devis, la commission des finances propose de retenir la proposition de la société ESPACE EMERAUDE de Courcy (50), pour un montant TTC de 2 748 €

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la société ESPACE EMERAUDE de Courcy (50) pour la fourniture d'un désherbeur thermique à chaleur pulsée de marque RIPAGREEN (équipé d'un chariot et d'une lance) pour un montant TTC de 2 748 €.

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

### **Investissement 2017 : choix de l'entreprise pour le jeu de l'étang (visa 19/05/2017)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le matériel existant est obsolète et finirait par présenter un danger pour les enfants.

Après consultation d'entreprises et étude des devis, la commission des finances propose de retenir la proposition de la société CDirect-Pro de BELLEGARDE (30), pour un montant TTC de 2 974.80 €.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la société CDirect-Pro de BELLEGARDE (30), pour la fourniture d'un jeu de type « Cabane de l'Ours » (tranche d'âge : 5-12 ans ; hauteur de chute : 1.50 m) pour un montant TTC de 2 974.80 €.

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

### **Investissement 2017 : choix de l'entreprise pour les illuminations de Noël (visa 19/05/2017)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour l'achat d'illuminations de Noël.

Après étude des devis, la commission des finances propose de retenir la proposition de la société LUMIFÊTE Illuminations d'ISSOUDUN (36), pour un montant TTC de 3 999.99 € pour 8 motifs « Lagon » avec micro flash pétillant et 4 motifs « Glacier ».

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir la proposition de la société LUMIFÊTE Illuminations d'ISSOUDUN (36) pour la fourniture des motifs ci-dessus indiqués pour un montant TTC de 3 999.99 €.

- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

### **VI. Salle de sports (visa 19/05/2017)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la salle des sports n'a jamais été nommée. Un accord de principe a déjà été donné lors de la séance du 22 février 2017 pour que le nom retenu soit « Salle André RIHOUEY ».

Il rappelle que M. André RIHOUEY est né à Carantilly en 1920 et que tout au long de son existence, il fût très impliqué dans la vie de la commune : Président de la société de tir pendant 30 ans, du tennis de table pendant plus de 20 ans et de la pêche pendant 2 ans. Membre actif du comité des fêtes et de la Saint Louis, du club de l'amitié du 3ème âge.

Il fût aussi Maire de Carantilly de 1984 à 1986 (décédé pendant son mandat).

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de nommer la salle de sports « Salle André RIHOUEY ».

### **VII. Affaires diverses**

- Fibre optique : les travaux de génie civil se terminent. L'entreprise BERNASCONI quittera le chantier le vendredi 19 mai 2017 et s'engage à remettre le terrain en état. Cependant, il reste à résoudre le problème du câblage : 2 réunions sur ce sujet ont déjà eu lieu. Il sera procédé à la pose du shelter à côté du calvaire par une grue de l'entreprise CHRISTOPHE, le jeudi 18 mai 2017. La circulation sera perturbée entre 14h et 16h.

- Finagaz : le problème de facturation a été revu mais n'est toujours pas résolu. Un contact va être repris avec le fournisseur.

- Assainissement : les responsables de Saint-Lô Agglo ont été reçus en mairie le 11 mai dernier. La gestion de l'emprunt, des contrats d'électricité et de téléphone, d'assurance, d'entretien vont être repris par l'Agglo. Au niveau de la facturation, elle se fera en 2 fois comme précédemment. Le suivi de la station et le relevé des compteurs seront toujours effectués par la commune.

- PLUI de Saint-Lô Agglo : le coût sera de 780 000 €, soit 1 € par habitant.

### VIII. Questions diverses

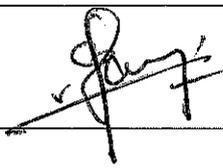
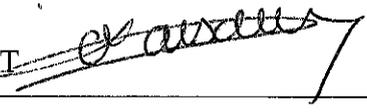
- Marche de MJT : une randonnée a été organisée le mardi 16 mai 2017. M. CORON informe le conseil de l'entière satisfaction de la part des randonneurs. Mme PAISANT précise que 65 personnes ont participé à cette randonnée et ont parcouru une petite dizaine de kilomètres. Au retour, la commune leur a offert le pot de l'amitié et afin de clôturer la soirée, 65 assiettes de pays ont été dégustées.

- Fleurissement : M. CORON propose plusieurs dates aux membres de la commission « fleurissement ». Celle du vendredi 2 juin 2017 est retenue. Des bénévoles seront sollicités.

- Locataire de la Gare : M. ALLIX souhaite connaître l'état d'avancement du dossier concernant les loyers impayés. M. le Maire sollicite Mme PAISANT afin qu'elle se renseigne auprès du service compétent de la Préfecture pour procéder à une expulsion. Elle précise que dans un premier temps, le choix d'un huissier est nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h15.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	La Secrétaire, Nadège PAISANT 
Bruno CORON	Cécile NOURRY PP M. BOURGE
Erik DUFORT	Gratien ALLIX
Malika LEDOUX	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS	André BOURGÈS Absent